

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 9 décembre 2025 à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence de la mairesse et formant quorum.

Sont présents, madame la mairesse Isabelle Poulin, madame la conseillère Line Côté, madame la conseillère Annie Saulnier, monsieur le conseiller Roxand Quenneville, madame la conseillère Chantale Pellerin, monsieur le conseiller Michael Roy, monsieur le conseiller Bruno Bergeron.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier monsieur Mathieu Meunier.

2025-12-349

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis en ajoutant un point de période de questions en début d'assemblée :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Période de questions
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025
- 1.4 Approbation de la liste des déboursés
- 1.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 1.6 Dépôt du registre des déclarations des avantages reçus ou marques d'hospitalité
- 1.7 Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
- 1.8 Désignation des représentants autorisés - Comptes détenus à la Caisse Desjardins
- 1.9 Amendement budgétaire et affectations supplémentaires pour paiements comptants 2025
- 1.10 Amendement et affectation du fonds de roulement - Projets 2025
- 1.11 Amendement à la résolution 2025-11-316 concernant la nomination des membres sur différents comités
- 1.12 Affectation au fonds de parcs et terrain de jeux
- 1.13 Octroi d'une aide financière - Don à Opération Nez rouge
- 1.14 Achat de publicité - Campagne vœux des fêtes de CIME FM la radio des Laurentides
- 1.15 Adoption du Plan d'action 2026 à l'égard des personnes handicapées
- 1.16 Entente intermunicipale - Projet de lutte contre le myriophylle à épis au lac Écho - Autorisation de signature
- 1.17 Entente de branchement électrique avec Rogers communications inc. - Autorisation de signature
- 1.18 Établissement d'une servitude sur le chemin du Lac-Bertrand
- 1.19 Établissement d'une servitude d'accès au puits - chemin des Quatorze-Îles

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2.1 Octroi de contrat - Analyse d'eau potable (2025TP19-DDP)
- 2.2 Octroi de contrat - Services dans le domaine du développement durable, régional et de la gestion des matières résiduelles
- 2.3 Octroi de mandat - Représentation à la Cour municipale de Sainte-Adèle
- 2.4 Renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications de PG Solutions - année 2026
- 2.5 Renouvellement des contrats d'assurance de la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026
- 2.6 Renouvellement du contrat pour l'enfouissement des déchets encombrants
- 2.7 Avis de motion - Règlement n° 1275-25 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal
- 2.8 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1140-17-03 modifiant le règlement portant sur la gestion des matières résiduelles



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

- 2.9 Dépôt et avis de motion - Règlement d'emprunt parapluie n° 1276-25 pour la réfection du pavage et du drainage 2026
- 2.10 Dépôt et avis de motion - Règlement d'emprunt parapluie n° 1279-25 - Achat de véhicules
- 2.11 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1277-25 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux
- 2.12 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1278-25 - Taxation 2026

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des ressources humaines
- 3.2 Addenda n° 6 à la politique des employés cadres et nomination au poste de coordonnatrice sentiers et plein air
- 3.3 Lettre d'entente 2025-010 - Modification à l'article 11.06 de la convention collective
- 3.4 Renouvellement du contrat du programme d'aide aux employés

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 4.2 Dépôt du rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable pour la Municipalité de Saint-Hippolyte
- 4.3 Demande de permission de voirie et entente d'entretien

5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 5.2 Demande de dérogation mineure 2023-0006 - 20-22, 390^e Avenue
- 5.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale 2025-0046 – 115, 115^e Avenue

6. ENVIRONNEMENT

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement

7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque

8. LOISIRS ET SPORTS

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire
- 8.2 Octroi d'une aide financière - Club Optimiste
- 8.3 Octroi d'une aide financière - Association de hockey mineur de Mirabel
- 8.4 Octroi d'une aide financière - Soutien financier aux athlètes boursiers 2026 du Fonds de l'athlète des Laurentides
- 8.5 Demande d'accréditation - Table de Réflexion et d'Actions de Retraités et d'Aînés (TRARA)

9. SÉCURITÉ INCENDIE

- 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie
- 9.2 Programme premiers répondants - maintien d'un service de premiers répondants

10. SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue en début d'assemblée au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés:

- Suggestion pour le Règlement n° 1275-25 portant sur la régie interne des séances du conseil;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

- Dépôt du Règlement n° 1275-25;
- Dépôt des déclarations des avantages et intérêts pécuniaires;
- Ordre du jour sur le site Web.

2025-12-350

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-351

1.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période 18 novembre 2025 au 9 décembre 2025 au montant de 2 985 816,28 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.5 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le conseil prend acte du dépôt par le greffier-trésorier de la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil.

1.6 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES REÇUS OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Conformément aux dispositions du *Règlement n° 121-22 et son amendement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux* et à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil prend acte du dépôt par le greffier-trésorier du registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu pour la période du 11 décembre 2024 au 2 novembre 2025, lequel ne contient aucune inscription.

1.7 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le conseil prend acte du dépôt par le greffier-trésorier du rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier 2024.

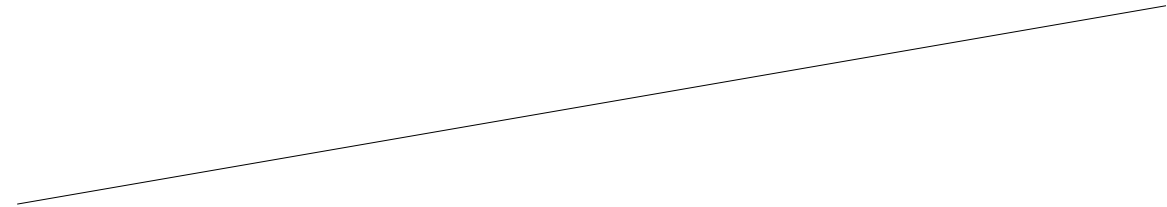
2025-12-352

1.8 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS - COMPTES DÉTENUS À LA CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT l'obligation de désigner des représentants autorisés pour exercer certains pouvoirs à l'égard de tout compte que la Municipalité détient ou détiendra à la Caisse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'AUTORISER les personnes ci-après nommées à exercer les pouvoirs qui leur sont respectivement délégués selon le tableau ci-dessous :





PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte

Pouvoirs spécifiques au secrétaire-trésorier	Fonction	Nom
- Gestionnaire des comptes détenus par la Municipalité - Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable; - Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.	Greffier-trésorier	Mathieu Meunier
Pouvoirs généraux	Fonction	Nom
- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable; - Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative; - Demander l’ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité; - Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.	Mairesse	Isabelle Poulin
	Conseillère municipale	Line Côté
	Conseillère municipale	Annie Saulner
	Conseiller municipal	Roxand Quenneville
	Conseiller municipal	Chantale Pellerin
	Conseiller municipal	Michael Roy
	Conseiller municipal	Bruno Bergeron
	Greffier-trésorier	Mathieu Meunier
	Trésorière	Lison Lefebvre
	Trésorière adjointe	Isabelle Dupont
Pouvoirs limités	Fonction	Nom
Échanger tout chèque de petite caisse.	Commis-comptable	Anick Sanche
	Commis-Comptable	Valérie Sauvé
	Réceptionniste	Gaétane Fortier

DE RECONNAÎTRE QUE si l’un des représentants adopte l’usage d’un timbre de signature, toute signature ainsi fait comme constitue une signature suffisante et la Municipalité sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu’elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière;

D’AMENDER toute résolution antérieure concernant les signataires bancaires, et les représentants autorisés pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins pouvant subsister.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-353

1.9 AMENDEMENT BUDGÉTAIRE ET AFFECTATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR PAIEMENTS COMPTANTS 2025

CONSIDÉRANT l’adoption des résolutions 2025-01-006 et 2025-10-288, autorisant la liste des projets qui sont financés à même le budget par affectation des activités de fonctionnement (projets payés comptant);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter des modifications aux montants affectés pour les projets existants et autoriser des affectations additionnelles liées à de nouveaux projets indiqués à la liste soumise par le Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE les affectations additionnelles à ces projets ont été compensées par des dépenses moindres que le budget autorisé ou des revenus supérieurs au budget prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D’AUTORISER les modifications d’affectation des activités de fonctionnement (paiements comptants) tel que présenté par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2025-12-354

1.10 AMENDEMENT ET AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT - PROJETS 2025

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01-005 autorisant la trésorière à financer les dépenses des projets au fonds de roulement et selon les périodes de remboursement décrites;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter des changements ou des ajouts selon la liste des projets de 2025 soumise par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'AUTORISER les modifications de financement au fonds de roulement tel que présenté par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-355

1.11 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2025-11-316 CONCERNANT LA NOMINATION DES MEMBRES SUR DIFFÉRENTS COMITÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil, sur recommandation de la mairesse, peut nommer les membres du conseil afin de les voir siéger sur différents comités;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2025-11-316 adoptée à la séance du 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la résolution quant à la nomination des membres au sein de certains comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'AMENDER la résolution n° 2025-11-316 en y apportant les modifications suivantes:

- Remplacer le nom du représentant désigné au comité de développement durable de la Rivière-du-Nord (DDRDN) par la mairesse Isabelle Poulin et le nom du substitut par monsieur le conseiller Michael Roy;
- Remplacer le nom du représentant désigné au comité de la Régie intermunicipale du Parc de la Rivière-du-Nord (jusqu'en mars 2027) par la mairesse Isabelle Poulin et le nom du substitut par madame la conseillère Annie Saulnier;
- Remplacer le nom du représentant désigné au comité de transport adapté et collectif de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (TAC) par la mairesse Isabelle Poulin et le nom du substitut par madame la conseillère Line Côté ;
- D'AJOUTER le Comité de la Sécurité publique de la MRC de la Rivière-du-Nord et de nommer madame la mairesse Isabelle Poulin à titre de substitut et madame la conseillère Chantale Pellerin à titre de représentant désigné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-356

1.12 AFFECTATION AU FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QU'une autorisation du conseil est requise afin d'autoriser le financement d'un projet par le fonds de parcs et terrain de jeux;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-111 autorisant l'octroi du contrat pour la rénovation du pavillon au Parc du Grand-Héron et finançant la dépense par une affectation du fonds de parc et terrain de jeux;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT les projets prévus au PTI 2025-2027 tels que le plan d'aménagement du chalet de location et la clôture au Parc du Grand-Héron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'AUTORISER les affectations du fonds de parcs et terrain de jeux afin de financer les projets précités tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-357

1.13 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - DON À OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT QUE le service de raccompagnement d'Opération Nez rouge est aussi une vaste campagne de sociofinancement pour une centaine d'organismes;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisation locale, responsable de mettre en œuvre le service de raccompagnement dans sa localité, supporte une cause et qu'à la fin de la campagne, les dons amassés sur son territoire permettent de réaliser des projets en lien avec le sport amateur et la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE les dons amassés durant la campagne de raccompagnement du secteur Saint-Jérôme – Mirabel seront distribués à 11 organismes de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir les activités d'Opération Nez rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Saulnier, appuyé par Line Côté et résolu :

D'APPUYER financièrement Opération Nez rouge par un don de 750 \$;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-110-00-996.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-358

1.14 ACHAT DE PUBLICITÉ - CAMPAGNE VŒUX DES FÊTES DE CIME FM LA RADIO DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la Campagne vœux des fêtes et le plan Noël à Cogeco présenté par CIME 103.9 et 101.3 la radio des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE Le plan Noël Cogeco - Vœux des fêtes est une opportunité pour la Municipalité d'offrir des remerciements et de souhaiter ses meilleurs vœux à ses citoyens, mais également, l'occasion de faire la différence dans la vie des enfants des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque plan vendu, un enfant dans le besoin dans les Laurentides recevra un habit de neige pour être au chaud cet hiver;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite participer à la campagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Saulnier, appuyé par Line Côté et résolu :

PROCÉDER à l'achat d'un plan de Noël à Cogeco - Vœux des fêtes présenté par CIME FM, au montant de 900 \$ plus les taxes applicables pour 40 messages de 15 secondes, lesquels seront diffusés durant tout le mois de décembre;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-110-00-996.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2025-12-359

1.15 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2026 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le 16 juillet 2024, la Municipalité de Saint-Hippolyte a été informée par l'Office des personnes handicapées du Québec de la nécessité d'élaborer un plan d'action pour l'année 2026 suite à l'adoption du projet de loi n°57 *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de cette loi a fait passer le seuil d'assujettissement des municipalités de 15 000 habitants à 10 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 180 ministères, organismes publics et municipalités sont assujettis à la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées est l'outil de planification exigé par l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées sont un moyen privilégié pour identifier et réduire les obstacles que rencontrent ces personnes dans la réalisation de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre des mesures génère des retombées concrètes pour les personnes handicapées et leur famille dans différents secteurs d'activités tel que :

- l'emploi;
- les communications;
- le transport adapté et collectif;
- l'accessibilité des lieux;
- l'accès aux programmes, mesures et services publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Saulnier, appuyé par Bruno Bergeron et résolu :

D'ADOPTER le Plan d'action annuel 2026 à l'égard des personnes handicapées tel que soumis par la responsable du projet, madame Marie-Lou Lafrance, greffière adjointe;

DE NOMMER madame la conseillère Line Côté à titre de membre siégeant au comité;

DE TRANSMETTRE ledit plan d'action à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et de le rendre public sur le site Web de la Municipalité de Saint-Hippolyte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-360

1.16 ENTENTE INTERMUNICIPALE - PROJET DE LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU LAC ÉCHO - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement n° 1268-24 concernant la tarification relative au projet de lutte contre le myriophylle à épis au lac Écho* a été adopté par le conseil municipal le 4 février 2025;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat 2025ENV03-AOP pour l'arrachage et le bâchage de myriophylle à épis adopté à la séance du conseil municipal du 13 mai 2025 par la résolution 2025-05-141;

CONSIDÉRANT QUE le lac Écho est situé à Saint-Hippolyte, mais une partie des résidences sont situées à Prévost;

CONSIDÉRANT QU'une entente devait intervenir entre la Municipalité de Saint-Hippolyte, la Ville de Prévost et l'Association des résidents du lac Écho/Quatorze Îles (ARLEQ) prévoyant le financement des coûts de ce projet qui doivent être répartis et inclure 83 lots sur le territoire de Prévost;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement n° 858-1 modifiant le règlement de tarification 2025 pour la lutte au myriophylle au lac Écho* a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Prévost le 14 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Roy, appuyé par Bruno Bergeron et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative à la lutte contre le myriophylle à épis au lac Écho à intervenir entre la Municipalité, la Ville de Prévost et l'Association des résidents du lac Écho-Quatorze Îles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-361

**1.17 ENTENTE DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE AVEC ROGERS COMMUNICATIONS INC. -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire des installations électriques situées au 31, rue Brunet;

CONSIDÉRANT la demande de Rogers Communications inc. de brancher son site de télécommunications sur les installations électriques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût des services publics nécessaires pour l'exploitation des équipements de Rogers incombe entièrement à Rogers;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu que Rogers paiera un montant mensuel de 250 \$, lequel sera ajusté annuellement en fonction de la consommation réelle, et ce, à compter du premier jour du mois suivant le début de la construction jusqu'à la fin de l'occupation des lieux loués par Rogers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir d'une entente afin d'entériner les conditions et modalités du branchement électrique sur les installations de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Roxand Quenneville et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et Rogers Communications inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-362

1.18 ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE SUR LE CHEMIN DU LAC-BERTRAND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente d'établissement d'une servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada le 16 septembre 2020, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie des lots connus et désignés comme étant 5 453 998 et 5 454 000 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de servitude soumis par l'étude Notaires Beauchamp, Cyr inc. a été approuvé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Bergeron, appuyé par Roxand Quenneville et résolu :

D'AUTORISER l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots 5 453 998 et 5 454 000, conformément au plan préparé par Danny Houle, arpenteur-géomètre en date du 13 décembre 2024;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'AUTORISER un membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr inc. à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-363

1.19 ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ACCÈS AU Puits - CHEMIN DES QUATORZE-ÎLES

CONSIDÉRANT le protocole d'entente PE-23-51 relatif à des travaux municipaux et ses modifications intervenu entre le promoteur et la Municipalité par la résolution 2025-03-011;

ATTENDU QU' aux termes de ce protocole d'entente, une servitude de passage et d'accès au puits doit être consentie à la Municipalité de Saint-Hippolyte afin de permettre l'entretien des équipements de collectes d'informations présents dans chacun des puits artésiens situés sur les terrains privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Bergeron, appuyé par Roxand Quenneville et résolu :

D'AUTORISER l'établissement d'une servitude d'accès au puits par la compagnie 9305-5689 Québec inc. sur une partie du lot 6 529 665, conformément au plan préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre en date du 11 février 2025;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice général adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-364

2.1 OCTROI DE CONTRAT - ANALYSE D'EAU POTABLE (2025TP19-DDP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour l'analyse de l'eau potable, de l'aqueduc et de certains lacs sur le territoire pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande de prix, la Municipalité a reçu les offres de services suivantes en novembre 2025;

ENTREPRISES	MONTANT (avant taxes)
H2Lab	49 656 \$
Express'Eau	Aucune soumission
Géostar Notreau	Aucune soumission

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxand Quenneville, appuyé par Michael Roy et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'analyse d'eau potable pour l'année 2026 à H2lab au montant de 49 656 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document de la demande de prix;

DE FINANCER cette dépense par une affectation du budget de l'année courante;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-421-00-521 et 02-470-00-446.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2025-12-365

**2.2 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
RÉGIONAL ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT le projet de contrat de service dans le domaine du développement durable, du développement régional, de la gestion des matières résiduelles, de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation soumis par Tricentris, la COOP de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte est un membre utilisateur de Tricentris, la COOP de solidarité;

CONSIDÉRANT l'intérêt, par la Municipalité de Saint-Hippolyte, de mandater Tricentris pour la réalisation d'activités ISÉ destinées à sa population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Roy, appuyé par Roxand Quenneville et résolu :

DE MANDATER Tricentris, la COOP de solidarité pour la tenue d'un kiosque d'information sur les bonnes pratiques de tri dans le cadre de la Journée de l'environnement de Saint-Hippolyte, de même que pour les services d'une remorque de réparation;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service à intervenir entre les parties;

DE VERSER une somme non remboursable de 1 489,45 \$ plus taxes applicables pour la durée du contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-452-10-459.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-366

2.3 OCTROI DE MANDAT - REPRÉSENTATION À LA COUR MUNICIPALE DE SAINTE-ADÈLE

CONSIDÉRANT QUE la firme Prévost, Fortin d'Aoust avocats (PFD avocats) représente la Municipalité devant la Cour municipale depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de PFD avocats pour le traitement des dossiers de nature pénale (réglementaire);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre avec la firme et officialiser le mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

DE MANDATER pour l'année 2026, la firme Prévost, Fortin d'Aoust avocats pour représenter la Municipalité dans le traitement des constats de nature pénale incluant les dossiers actifs et les futurs dossiers;

D'IMPUTER les dépenses au poste budgétaire 02-120-00-419.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-367

**2.4 RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG
SOLUTIONS - ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède plusieurs logiciels de la suite PG solutions;

CONSIDÉRANT QUE les contrats annuels pour l'entretien et le soutien des applications (CESA) comprenant le service de soutien, la correction d'erreurs et un service d'évolution de base de la solution doivent être renouvelés pour l'année 2026;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'AUTORISER le paiement pour l'entretien et le soutien des applications PG Solutions, au montant de 79 590 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution;

DE FINANCER la dépense par le budget de l'année 2026;

D'IMPUTER les dépenses aux différents postes budgétaires afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-368

2.5 RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie du regroupement d'assurance des municipalités du Québec géré par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la Loi permet à la Municipalité de contracter ses assurances directement avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance de dommages et le contrat d'assurance accident viennent à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement avec la MMQ pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurance de dommages de la Municipalité de Saint-Hippolyte auprès de la FQM Assurance inc. pour une somme de 255 824,09 \$ plus les taxes applicables ainsi que le contrat d'assurance accident au montant de 2 110,24 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2026 soit du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution;

D'IMPUTER les dépenses aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-369

2.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n° 2023ENV01-AOP et octroyé le contrat pour l'enfouissement des déchets encombrants le 14 février 2023 par la résolution 2023-02-149 à WM Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire prolonger le contrat et profiter de l'option de renouvellement pour 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxand Quenneville, appuyé par Michael Roy et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE RENOUVELLER le contrat pour l'enfouissement des déchets et encombrants avec WM Québec inc. pour l'option renouvellement d'un an pour 2026 au montant de 88 156,56 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités et conditions du document d'appel d'offres;

DE FINANCER la dépense par une affectation du budget de fonctionnement de l'année 2026;

D'IMPUTER les dépenses au poste au budgétaire 02-451-20-519.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-370

**2.7 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1275-25 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Chantale Pellerin donne avis de motion que le projet du *Règlement n° 1275-25 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal* sera déposé lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but de modifier le règlement existant portant sur la régie interne des séances du conseil afin de régir la conduite des débats du conseil et pour le maintien de l'ordre et le décorum lors des séances du conseil.

2025-12-371

**2.8 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1140-17-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Chantale Pellerin dépose le projet de *Règlement n° 1140-17-03 modifiant le règlement portant sur la gestion des matières résiduelles* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but de modifier l'article 5 afin de revoir la quantité de bacs à recevoir gratuitement pour les unités d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle.

2025-12-372

**2.9 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE N°1276-25 POUR LA
RÉFECTION DU PAVAGE ET DU DRAINAGE 2026**

Chantale Pellerin dépose le projet de *Règlement d'emprunt n° 1276-25 pour la réfection du pavage et du drainage 2026* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but de procéder à un emprunt de 2 130 000 \$ nécessaire pour effectuer les travaux de pavage et de drainage sur certains chemins de la Municipalité pour l'année 2026.

2025-12-373

**2.10 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE N° 1279-25 - ACHAT DE
VÉHICULES**

Chantale Pellerin dépose le projet de *Règlement d'emprunt parapluie n° 1279-25 pour l'achat de véhicules* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but de procéder à un emprunt de 429 300 \$ nécessaire à l'achat de différents véhicules afin d'assurer le bon fonctionnement de certains services municipaux.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2025-12-374

2.11 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1277-25 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX

Chantale Pellerin dépose le projet de *Règlement n° 1277-25 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but de permettre à la Municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités pour l'année 2026.

2025-12-375

2.12 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1278-25 - TAXATION 2026

Chantale Pellerin dépose le projet de *Règlement n° 1278-25 - Taxation 2026* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but d'imposer et de prélever les taxes et compensations nécessaires pour se procurer les revenus afin d'acquitter les dépenses prévues au budget 2026.

3.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des ressources humaines.

2025-12-376

3.2 ADDENDA N°6 À LA POLITIQUE DES EMPLOYÉS CADRES ET NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE SENTIERS ET PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'embauche, sur une base contractuelle, d'une personne pour voir à la conception et la mise en oeuvre d'un plan directeur visant à structurer et à développer les installations de plein air de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Charbonneau a été embauchée au poste-cadre contractuel à titre de chargée de projets espaces verts et sentiers au Service des loisirs jusqu'au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la création d'un poste permanent à titre de coordonnateur sentiers et plein air;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Line Côté et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'addenda n° 6 à la Politique sur les conditions de travail des employés-cadres pour la création du poste de coordonnatrice sentiers et plein air;

DE NOMMER madame Catherine Charbonneau au poste cadre permanent à temps plein à titre de coordonnatrice sentiers et plein air du Service des loisirs à compter du 1^{er} janvier 2026 selon les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail des employés cadres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-377

3.3 LETTRE D'ENTENTE 2025-010 - MODIFICATION À L'ARTICLE 11.06 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît la nécessité d'adapter l'organisation du travail du Service des loisirs et de la culture - Parcs et espaces verts afin de répondre aux besoins opérationnels de la Municipalité;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite convenir d'une modification à l'article 11.06 de la convention collective afin de modifier l'horaire de travail du journalier entretien ménager et travaux mineurs pour l'horaire de fin de semaine;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et le Syndicat canadien de la fonction publique (Section locale 1826) concernant la modification à l'horaire de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Line Côté et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente 2025-010 à intervenir entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et la Syndicat canadien de la fonction publique (Section locale 1826).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-378

3.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au Programme d'aide aux employés (PAE) de la firme Dialogue en janvier 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines pour le renouvellement du contrat pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Line Côté et résolu :

DE RENOUELER le contrat pour des services professionnels du programme d'aide aux employés (PAE) avec la firme Dialogue Technologies de la Santé inc. pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour un montant de 12,97 \$ plus les taxes applicables, par mois par employé admissible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

Le conseil prend acte du dépôt par le greffier-trésorier du rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité.

2025-12-379

4.3 DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère pour intervenir sur les routes entretenues ou conclure une entente d'entretien avec celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le ministère;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxand Quenneville, appuyé par Bruno Bergeron et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'accorder à la Municipalité de Saint-Hippolyte les permissions de voirie au cours de l'année 2026;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Alexandre Dumoulin, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

DE S'ENGAGER à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2025-12-380

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-0006 - 20-22, 390E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande vise à autoriser, pour le garage détaché existant, que celui-ci soit construit dans l'espace formé par le prolongement des plans de façade de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché en construction a été autorisé via le permis 2022-0588;

CONSIDÉRANT le certificat d'implantation préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 31 janvier 2022 sous sa minute 5650;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 8 juillet 2024 sous sa minute 6463;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du certificat de localisation après construction, le garage détaché fût érigé partiellement devant le prolongement des murs latéraux de la résidence, ce qui contrevient au règlement;

CONSIDÉRANT QUE, suivant la réalisation des travaux, nous avons constaté que les bandes tampons avaient été respectées, exigence qui n'était pas demandée en 2022, au niveau de l'implantation, mais demandée sous la forme réglementaire actuelle;

CONSIDÉRANT ce gain environnemental;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice du demandeur a été démontré;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, résolution n° 2025-11-079;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié sur le site Web de la Municipalité et sur les babillards de l'hôtel de ville et du Centre des loisirs le 19 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu, à titre de consultation, tous les intéressés pendant cette séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Bergeron, appuyé par Michael Roy et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2023-0006 affectant la propriété située au 20-22, 390^e Avenue qui vise à autoriser, pour le garage détaché existant, que celui-ci soit construit dans l'espace formé par le prolongement des plans de façade de la résidence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-381

**5.3 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 2025-0046 -
115, 115E AVENUE**

CONSIDÉRANT la demande de construction d'un garage détaché de plus 50 mètres carrés en cours avant d'un terrain non riverain du lac Connelly;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du garage détaché sera identique à celui de la maison, mais qu'il sera installé à la verticale, soit un revêtement de bois de couleur brun, alors que la toiture et/ou le plancher de la terrasse et de la véranda seront en composite de couleur sable;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situe sur lot à proximité du lac Connelly et identifié à l'annexe 4 du *Règlement n° 1007-10 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* et que les travaux sont assujettis à la présentation d'une demande;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs dudit règlement ont été démontrés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, résolution n° 2025-11-081;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Bergeron, appuyé par Michael Roy et résolu :

D'ACCEPTER la demande PIIA 2025-0046, soit la construction d'un garage détaché de plus 50 mètres carrés en cours avant d'un terrain non riverain du lac Connelly.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

**8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

2025-12-382

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - CLUB OPTIMISTE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Optimiste pour l'activité « Noël des Jeunes » étant une distribution de cadeaux à des jeunes hippolytois qui se seront préalablement inscrits;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement touche plus ou moins 650 jeunes sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est éligible à une subvention de 1 350 \$ selon la politique municipale de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajouter à cette subvention une aide discrétionnaire de 1 150 \$;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Saulnier, appuyé Line Côté par et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière au Club Optimiste au montant de 2 500 \$;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-20-970 et 02-110-00-996.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-383

8.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MIRABEL

CONSIDÉRANT QUE 3 jeunes hippolytois font partie d'une équipe qui s'est qualifiée pour le tournoi international de hockey pee-wee de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe souhaite faire faire des chandails spéciaux pour souligner l'importance de sa participation à ce tournoi prestigieux;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à une entente avec Loisirs Laurentides, la Municipalité applique une subvention spéciale pour les jeunes sportifs qui se qualifient aux Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remettre une subvention équivalente à l'Association de hockey mineur de Mirabel au montant de 150 \$ par participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Saulnier, appuyé Line Côté par et résolu :

D'OCTROYER une subvention spéciale de 450 \$ à l'Association de hockey mineur de Mirabel afin de participer au financement des chandails pour la participation au tournoi international de hockey de Québec;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-384

**8.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN FINANCIER AUX ATHLÈTES BOURSIERS 2026
DU FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, grâce notamment aux contributions des municipalités et MRC, le programme du Fonds de l'athlète des Laurentides a distribué près de 425 295 \$ à ses différents boursiers;

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité de Saint-Hippolyte, ce sont 35 bourses, pour un montant total de 14 550 \$, qui ont été remises à nos athlètes depuis 2007.

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier gala de remise de bourses qui s'est tenu en juin 2025, trois athlètes hippolytois ont obtenu un montant total de 1 050 \$ en bourses dans la catégorie Espoir.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite contribuer afin d'honorer et soutenir nos athlètes à leur juste valeur lors du Gala de remise de bourses du printemps 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Saulnier, appuyé par Line Côté et résolu :

D'APPUYER financièrement Loisirs Laurentides pour le soutien aux athlètes boursiers 2026 du Fonds de l'athlète des Laurentides par un don de 349,50 \$;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-110-00-996.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2025-12-385

8.5 DEMANDE D'ACCREDITATION - TABLE DE RÉFLEXION ET D'ACTIONS DE RETRAITÉS ET D'AÎNÉS (TRARA)

CONSIDÉRANT QUE la Table de Réflexion et d'Actions de Retraités et d'Aînés (TRARA) souhaite obtenir une accréditation d'organisme reconnu par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est une table de concertation qui se penche sur la réalité et les besoins des retraités et des aînés dans les 5 villes de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte compte plus de 1 700 citoyens âgés de 65 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande d'accréditation en bonne et due forme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Côté, appuyé par Annie Saulnier et résolu :

DE RECONNAÎTRE l'organisme Table de Réflexion et d'Actions de Retraitées et d'Aînés selon la politique d'accréditation et la politique d'aide aux organismes de la Municipalité de Saint-Hippolyte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.

2025-12-386

9.2 PROGRAMME PREMIERS RÉPONDANTS - MAINTIEN D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte souhaite maintenir la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte a pris connaissance de l'entente de maintien de services de premiers répondants par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant la région des Laurentides et plus spécifiquement des modalités d'application relative au maintien et à l'opération d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef aux opérations, monsieur Dominic Beaudry, appuyée par le directeur du Service sécurité incendie, monsieur Patrice Brunelle en date du 26 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Pellerin, appuyé par Roxand Quenneville et résolu :

D'APPROUVER l'entente de maintien d'un service de premiers répondants;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente de services de premiers répondants à intervenir avec Santé Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 19 h 49 à 20 h 01 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Règlement portant sur la régie interne;
- Questions posées en ligne;
- Consultation sur la planification stratégique sur le développement;
- Personnes impliquées dans la révision du code d'éthique;
- Consultation sur le Plan climat le 28 janvier;
- Asphaltage de la patinoire du parc Connelly;
- Revoir le projet de la patinoire pour la réfrigération.

2025-12-387

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantale Pellerin et appuyé par Line Côté et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Isabelle Poulin, Mairesse

Je, soussignée certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 9 décembre 2025.

Marie-Ève Huneau, directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**